



Signataire : Jacklean Kalibala

Date de dépôt : 26 septembre 2024

Question écrite urgente

Comment lever les barrières pour la médecine de premier recours ?

Les médecins de premier recours (MPR), maillon essentiel du système de santé, souffrent d'un manque de reconnaissance. Les récentes décisions fédérales, telles que la diminution de la valeur du point tarifaire et l'annulation de la taxe F, ont suscité un fort mécontentement, entraînant non seulement une baisse significative de leurs chiffres d'affaires, mais aussi un sentiment d'injustice face aux disparités de revenus par rapport à certaines spécialités.

Certes, ces décisions concernent l'ensemble des médecins, mais il est indéniable que les MPR seront particulièrement impactés car leurs revenus sont plus faibles et ce sont eux qui sont fortement impliqués dans les gardes médicales.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Depuis que le Tribunal fédéral a annulé la « taxe F », le travail médical effectué après 19h et durant les week-ends n'est plus valorisé financièrement. Comment envisagez-vous de maintenir la motivation des professionnels à assumer ces fonctions indispensables, qui répondent aux besoins de la population et contribuent à alléger la pression sur les centres d'urgences des HUG, déjà fortement saturés ?*
- 2. Comment compenser les centres d'urgences qui ne peuvent plus fonctionner sans cette taxe ?*
- 3. Pour maintenir la motivation nécessaire des MPR et encourager les jeunes médecins à se tourner vers la médecine de premier recours, quelles mesures le canton pourrait-il proposer pour améliorer leur*

situation financière ? La mise en place d'un point tarifaire différencié constituerait-elle une solution envisageable ?

- 4. Le nouveau projet « mention MPR-MF » du Centre de médecine de premier recours, qui vise à valoriser la médecine de premier recours auprès des étudiants en médecine, propose un accompagnement personnalisé par un MPR en cabinet. Sachant que la baisse de revenus aura un impact sur le temps à disposition pour l'enseignement en cabinet, comment prévoyez-vous de soutenir les MPR afin de maintenir l'ensemble de l'offre d'enseignement en cabinet ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de la réponse à ces questions.